



ACCORD PRÉVOYANCE FRANCE CHIMIE :

UN DÉBAT SUR UN PETIT AIR DE DÉJÀ-VU !

(0044)

BRANCHE
Chimie

A la demande de certaines organisations syndicales, un groupe de travail sur un éventuel accord prévoyance a été mis en place par France Chimie. Les assureurs, appelés aussi marchands de soupe, toujours avides de profits, ont répondu présent.

QU'EST-CE QUE LA PRÉVOYANCE LOURDE ?

La prévoyance lourde, mise en place par la sécurité sociale en 1945, généralement appelée « prévoyance », protège les salariés contre les risques de pertes de revenus en cas d'arrêt de travail (maladie, accident du travail ou maladie professionnelle), ainsi que leur famille en cas de décès du salarié.

En effet, la Sécurité sociale ne rembourse qu'une partie de la perte de revenu subie par le salarié en cas d'arrêt de travail, le reste sera, soit à la charge de l'organisme d'assurance complémentaire choisi par l'entreprise, soit se traduira par une perte sèche pour le salarié en cas d'absence de couverture complémentaire en matière de prévoyance lourde. En cas de décès du salarié, une couverture complémentaire peut prévoir le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés par celui-ci.

Lors de la CPPNI, France chimie a mis en avant un accord de méthode signé en 2018 par la CFDT qui enferme les Organisations syndicales dans un cadre de négociation favorable au patronat. France Chimie a dévoilé ses intentions, un accord prévoyance dans la lignée de l'accord frais de santé avec des options que seuls les plus riches pourront se payer. Sans surprise France Chimie n'a pas mandat pour négocier le montant de la participation patronale aux cotisations. Le patronat souhaite aussi entrer dans le cadre juridique de la labellisation qui se démarque de la recommandation et de la désignation puisqu'elle se déroule en dehors de toute négociation entre syndicats de salariés et d'employeurs.

Il est grand temps de supprimer les allègements de cotisations.

La suppression massive des cotisations sociales est une attaque indécente contre la Sécurité sociale.

POUR LA FNIC CGT, IL EST TEMPS AU CONTRAIRE D'ENGAGER UN NOUVEAU PROGRES SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

Il s'agit à la fois de prolonger les conquêtes sociales du siècle dernier, qui font toujours la force de notre modèle social, et de construire les nouvelles avancées sociales qui permettront de répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

La FNIC-CGT veut débattre avec France Chimie des politiques alternatives à mener pour un modèle social ambitieux et l'utilisation de l'argent.

Encore une fois, France chimie manie le mensonge avec dextérité et impudeur pour camoufler son objectif de casse de notre système de protection sociale solidaire et universel. L'unique volonté de la chambre patronale est de négocier un contrat prévoyance avec des assureurs privés, contrat dont l'éventuelle part patronale serait exonérée de cotisation s'il le rendait obligatoire.

Le modèle social FNIC-CGT est simple, il s'agit de redonner sa place à la sécurité sociale dans ses rôles de santé et de prévoyance financés par les cotisations sociales alimentant un service de protection universel, où chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins, pour tous les risques de la vie professionnelle et de la vie privée.

Au lieu de ça, la vision capitaliste de France Chimie tend à exonérer les employeurs et à obliger les travailleurs à prendre sur leur reste à vivre, déjà fortement diminué, pour payer un assureur privé proposant une prestation au rabais au prétexte de libéralisme.

Notre congrès qui se tiendra du 21 au 25 mars 2022 fixera notamment la feuille de route revendicative de la FNIC-CGT.

► Il est de la responsabilité de chacun des syndicats de participer à sa construction en s'inscrivant à notre congrès pour une FNIC-CGT offensive !